

L'inspection du travail dans le Rhône au 1^{er} septembre 2019



Ses missions :

- contrôle de la législation du travail
- conseil et information
- évolution de la législation du travail

L'inspection du travail du Rhône

Les services de l'inspection du travail sont organisés en unités de contrôle, dont chacune est pilotée par un responsable d'unité de contrôle.

Chaque unité de contrôle comprend de 10 à 13 inspecteurs et contrôleurs du travail compétents territorialement sur leur section, et des assistants au contrôle. Dans les sections attribuées aux contrôleurs du travail, les inspecteurs du travail assurent le traitement des décisions relevant de leur compétence exclusive.

L'unité territoriale du Rhône comprend 6 unités de contrôle (UC) regroupant au total 65 sections :

- UC n°1 : Lyon-Centre
- UC n°2 : Rhône-Sud-Ouest
- UC n°3 : Lyon-Villeurbanne
- UC n°4 : Rhône-Centre-Est
- UC n°5 : Rhône-Nord-et-Agriculture
- UC n°6 : Rhône-Transports

L'unité de contrôle interdépartementale basée à Vienne et sous l'autorité de l'unité territoriale de l'Isère, est par ailleurs compétente pour tous les établissements classés SEVESO du Rhône, et a une compétence généraliste, sur les territoires de la « vallée de la chimie », à l'exception des activités relevant de l'agriculture et des transports.

Coordonnées des unités de contrôle :

N° UC	NOM	Adresse mel	Sections	Téléphone
1	Lyon-Centre	ara-ud69.uc1@direccte.gouv.fr	1, 4, 6, 13	04.72.65.58.42
			2, 3, 5, 9	04.72.65.58.34
			7, 8, 10, 11,	04.72.65.58.45
			12	
2	Rhône - Sud-Ouest	ara-ud69.uc2@direccte.gouv.fr	1, 6, 10	04.72.65.58.15
			2, 3, 5	04.72.65.58.26
			4, 9	04.72.65.59.99
			7, 8, 11	04.72.65.58.14
3	Lyon - Villeurbanne	ara-ud69.uc3@direccte.gouv.fr	1, 4, 6, 9	04.72.65.58.12
			2, 3, 5, 10	04.72.65.58.23
			7, 8, 11	04.72.65.58.11
4	Rhône - Centre-Est	ara-ud69.uc4@direccte.gouv.fr	1, 3, 7, 10	04.72.65.58.17
			2, 4, 5,	04.72.65.58.22
			6, 8, 9	04.72.65.58.18
5	Rhône – Nord-Agriculture	ara-ud69.uc5@direccte.gouv.fr	1, 2, 3, 4, 5,	04.72.65.58.07
			6, 7	04.72.65.58.16
			8, 9, 10	04.72.65.59.39
6	Rhône - Transports	ara-ud69.uc6@direccte.gouv.fr	1, 2, 3	04.72.65.58.20
			4, 7,	04.72.65.57.99
			5, 6,	04.72.65.58.70
			8, 9, 10	04.72.65.58.32



Pour information

Unité interdépartementale de contrôle	ara-ud38.uc1@direccte.gouv.fr	5, 6, 7, 8	04.56.58.38.10
---------------------------------------	--	------------	----------------

Unité départementale du Rhône : 8-10 rue du Nord, 69100 Villeurbanne



Antenne détachée de l'inspection du travail : 70 rue des chantiers du Beaujolais 69400 LIMAS

Les compétences des unités de contrôle du Rhône :

Unité de contrôle (UC)	Sections à compétence généraliste	Sections généralistes et comportant une compétence départementale spécifique
UC1 Lyon-Centre	13 sections	<p>Section 1 : Transport fluvial : établissements et entreprises des codes NAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4291Z Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux - 5040Z Transports fluviaux de fret - 5222Z Services auxiliaires des transports par eau - 5224A Manutention portuaire <p>Section 5 : Transports urbains et suburbains de voyageurs : établissements et entreprises des codes NAF : 4931Z Transports urbains et suburbains de voyageurs.</p> <p>Section 6 : Transport ferroviaire : entreprises et établissements dont l'activité relevant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la réparation, de l'entretien et du reconditionnement du matériel ferroviaire roulant - des chantiers de travaux ferroviaires - de l'exploitation des infrastructures ferroviaires - les activités et chantiers dans l'enceinte des gares ferroviaires sauf celle de Lyon-Perrache <p>Section 9 : entreprises et établissements de transport ferroviaire relevant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du code 4910Z - Transport ferroviaire interurbain de voyageurs - toutes les activités exercées dans l'enceinte de la gare de Lyon-Perrache <p>Section 13 : entreprises et établissements relevant de l'activité 4920Z Transports ferroviaires de fret</p>
UC2 Rhône – Sud-Ouest	Sections 1 à 11	
UC3 Lyon-Villeurbanne	Sections 1 à 11	
UC4 Rhône – Centre-Est	Sections 1 à 10	
UC5 Rhône – Nord-Agriculture	Sections 1 à 10	<p>Sections 8, 9, 10 : professions agricoles définies par l'article L. 717-1 du code rural, enseignement agricole, établissements et entreprises de code NAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0162Z - Activités de soutien à la production animale - 9104Z - Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles - 1011Z – Transformation et conservation de la viande de boucherie, - 1012Z – Transformation et conservation de la viande de volaille, - 1039A – Autre transformation et conservation de légumes ; - 1610A - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation - 1610B - Imprégnation du bois - 7731Z - Location et location-bail de machines et équipements agricoles - 4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole - 2830Z - Fabrication de machines agricoles et forestières - 1051A - Fabrication de lait liquide et de produits frais - 1051B - Fabrication de beurre - 1051C - Fabrication de fromage - 1051D - Fabrication d'autres produits laitiers - 1061A - Meunerie - 1061B - Autres activités du travail des grains - 8130Z services d'aménagement paysager

Unité de contrôle (UC)	Sections à compétence généraliste	Sections généralistes et comportant une compétence départementale spécifique
UC6 Rhône-Transports	Sections 1 à 10	<p>Sections 1 à 10 : Transports routiers : entreprises ou établissements relevant des codes NAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 4932Z - Transports de voyageurs par taxis ○ 4939A - Transports routiers réguliers de voyageurs ○ 4939B - Autres transports routiers de voyageurs ○ 4941A - Transports routiers de fret interurbain ○ 4941B - Transports routiers de fret de proximité ○ 4941C - Location de camions avec chauffeur ○ 4942Z - Services de déménagement ○ 5229A - Messagerie, fret express ○ 5229B - Affrètement et organisation de transports ○ 5320Z - Autres activités et poste et de courrier ○ 8690A – Ambulances ○ 5223Z Services auxiliaires des transports aériens ○ 5210B Entreposage et stockage non frigorifique ○ 5210A Entreposage et stockage frigorifique ○ Les établissements et entreprises exploitant les autoroutes définies à l'article L122-1 du Code de la voirie routière, ○ Les chantiers sur autoroutes. <p>Sections 5, 6 et 9 : Transports aériens : entreprises ou établissements relevant des codes NAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5110Z. Transports aériens de passagers - 51.21Z : Transports aériens de fret - Sections 5 et 6 : entreprises ou établissements dans l'enceinte de l'aéroport de LYON-SAINT-EXUPERY - Section 9 : entreprises ou établissements dans l'enceinte de l'aéroport de BRON
Unité interdépartementale de contrôle	Sections 1 à 8 de l'ISERE	Sections 1 à 8 de l'ISERE : tous les établissements classés SEVESO du Rhône

Le service de renseignement Travail-Emploi de l'unité départementale du Rhône :

- Les usagers peuvent contacter le Service de Renseignement en droit du travail :
 - ⇒ Grâce au numéro unique de la plate-forme régionale : **08 06 000 126** (prix d'un appel local).
 - ⇒ En prenant rendez-vous :
 -  https://prv.spUBLIC.fr/prv_web/fr/index.awp?P1=0d8d0e28614e4cf6b27f2e55ac699cc4
 - ⇒ ou en posant une question en ligne :
 -  <https://ara-saisine.direccte-gouv.fr/>

Où rencontrer le service de renseignements Travail-Emploi :

Unité départementale du Rhône : 8-10 rue du Nord, 69100 Villeurbanne

Antenne détachée de l'inspection du travail : 70 rue des chantiers du Beaujolais 69400 LIMAS